

Bordeaux, le 10 février 2026

HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires TTC maximum à la charge vendeur

Jusqu'à 99 000 € : forfait de 7 500 € *

De 100 000 € à 149 999 € : 7,5 % *

De 150 000 € à 249 999 € : 7 % *

De 250 000 € à 299 999 € : 6,5 % *

De 300 000 € à 399 999 € : 6 % *

De 400 000 € à 499 999 € : 5,5 % *

De 500 000 € à plus : 5 % *

Forfait Parking : 4 500 € Forfait Garage : 5 500 €

* *Honoraires sur le prix de vente net vendeur.*

TVA au taux légal en vigueur au moment de la transaction comprise.

Dans le cadre d'une délégation de mandat de vente, les honoraires et conditions applicables restent ceux du mandat du délégant.

Mandat promotion en appel d'offre : 4,50 % TTC sur le prix de vente Conseil vente à la découpe ou division parcellaire : tarif de vacations horaires + honoraires de transaction.

Les honoraires sont exigibles le jour de la réalisation effective de la vente par acte notarié, à défaut le jour de la réalisation des conditions suspensives (vente parfaite). Une note d'honoraire sera impérativement remise au client pour paiement.

